

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Augmentation automatique du Smic de 2,65 % le 1er mai

Publié le 21 avril 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Crédits : © ALDECAstudio -
Stock.adobe.com

Le Smic augmente d'environ 34 € nets par mois à partir du 1^{er} mai 2022 en raison de la hausse de l'inflation. L'indice des prix à la consommation des ménages les plus modestes (hors tabac) a augmenté de 2,65 % entre novembre 2021 et mars 2022 selon les chiffres publiés le 15 avril 2022 par l'Insee. Conformément à la loi, le niveau du Smic augmentera donc de 2,65 % au 1^{er} mai 2022. Il s'établira ainsi à 1 645,58 € bruts mensuel, soit 1 302,64 € nets. Un arrêté publié au *Journal officiel* le 20 avril 2022 en fixe les montants.



Ajouter à mon calendrier (<https://www.service-public.fr/particuliers/download-echeance-actu-ics-calendar/A15164>)

Le Code du travail prévoit une revalorisation automatique du Smic en cours d'année lorsque l'indice des prix à la consommation connaît une augmentation de plus de 2 % par rapport à l'indice pris en compte lors de l'établissement du dernier montant du Smic. Il est alors augmenté automatiquement dans les mêmes proportions.

Publié le 15 avril 2022 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'indice des prix à la consommation (hors tabac) pour les 20 % des ménages ayant les revenus les plus modestes (premier quintile) a augmenté de 2,65 % en mars 2022 par rapport à novembre 2021, mois de référence pour l'établissement du montant du Smic. Par ailleurs, l'Insee confirme une hausse de l'inflation de 1,4 % sur un mois et de 4,5 % sur un an, au mois de mars.

L'arrêté du 19 avril 2022 relevant le salaire minimum de croissance précise qu'en métropole, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, le montant du Smic horaire brut passera de 10,57 € à 10,85 € (augmentation de 2,65 %).

Le Smic mensuel brut, pour une personne à temps plein, passera de 1 603,12 € à 1 645,58 €.

Le Smic mensuel net passera donc de 1 269 € à 1 302,64 €.



À savoir : Le montant du Smic est revalorisé automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année à partir de deux indicateurs :

- l'inflation constatée pour les 20 % de ménages aux plus faibles revenus ;
- la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et employés.

Sur un an (de mai 2021 à mai 2022), le Smic aura donc augmenté de 5,9 %, soit 91 € bruts par mois (72 € nets) ; il sera passé de 1 230,60 € à 1 302,64 € nets.



À noter : À Mayotte, le Smic horaire brut est porté de 7,98 € à 8,19 €, soit un montant mensuel brut de 1 242,15 € sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.

Le minimum garanti s'établit à 3,86 € au 1^{er} mai 2022 (contre 3,76 € au 1^{er} janvier 2022).

Textes de loi et références

Arrêté du 19 avril 2022 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance



- (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2022/4/19/MTRT2211753A/jo/texte>)

Et aussi

Smic (salaire minimum de croissance)

- (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2300>)

Pour en savoir plus

SMIC : revalorisation de 2,65% à compter du 1er mai 2022

- (<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/smic-revalorisation-de-2-65-a-compter-du-1er-mai-2022>)
Ministère chargé du travail

Le SMIC

- (<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/la-remuneration/article/le-smic>)

Ministère chargé du travail

En mars 2022, les prix à la consommation augmentent de 1,4 % sur un mois et de 4,5 % sur un an

↗

- (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6434516>)

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Le Smic en quatre questions ↗

- (<https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/281551-le-smic-en-quatre-questions>)

Vie-publique.fr